



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE- ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Réunion d'information
des techniciens et conseillers du développement agricole
des Hautes Alpes :**

*Bilan de l'utilisation des produits phytosanitaires
dans le département*

Visioconférence le 9 avril 2021



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE- ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Réunion d'information

des techniciens et conseillers du développement agricole du Vaucluse :

- Bilan des ventes de produits phytopharmaceutiques
- Bilan de la qualité des eaux de surface
- Bilan des contrôles intrants

Le suivi des ventes de PPP



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Transition
écologique et solidaire

Banque Nationale des ventes de produits phytopharmaceutiques par les Distributeurs agréés

Données issues de la BNV-D

Déclarations des ventes localisées
au **code postal acheteur** depuis 2014

Deux indicateurs de suivi Ecophyto :
QSA
NODU

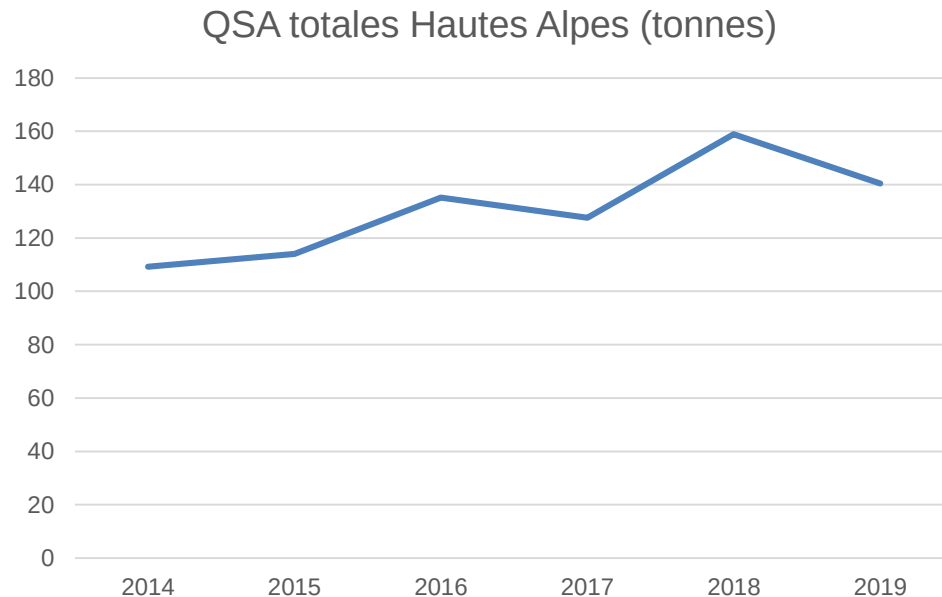
La Banque Nationale des Ventes de produits phytopharmaceutiques par les Distributeurs agréés est alimentée depuis 2009 par les déclarations des bilans annuels des ventes de produits phytosanitaires par les distributeurs agréés auprès des agences de l'eau dans le cadre des dispositions relatives à la redevance pour pollutions diffuses définies dans le cadre de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) de décembre 2006 et des dispositions associées en matière de traçabilité des ventes au niveau des distributeurs.

Ce site donne accès aux données conformément à l'arrêté du 30 avril 2010 modifiant l'arrêté du 22 mai 2009 portant création par l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques d'un traitement automatisé d'informations nominatives et de données techniques associées dénommé « Banque nationale des ventes réalisées par les distributeurs de produits phytosanitaires ».

Les indicateurs de suivi de l'utilisation des PPP

QSA = quantité de substances
actives vendues (kg)

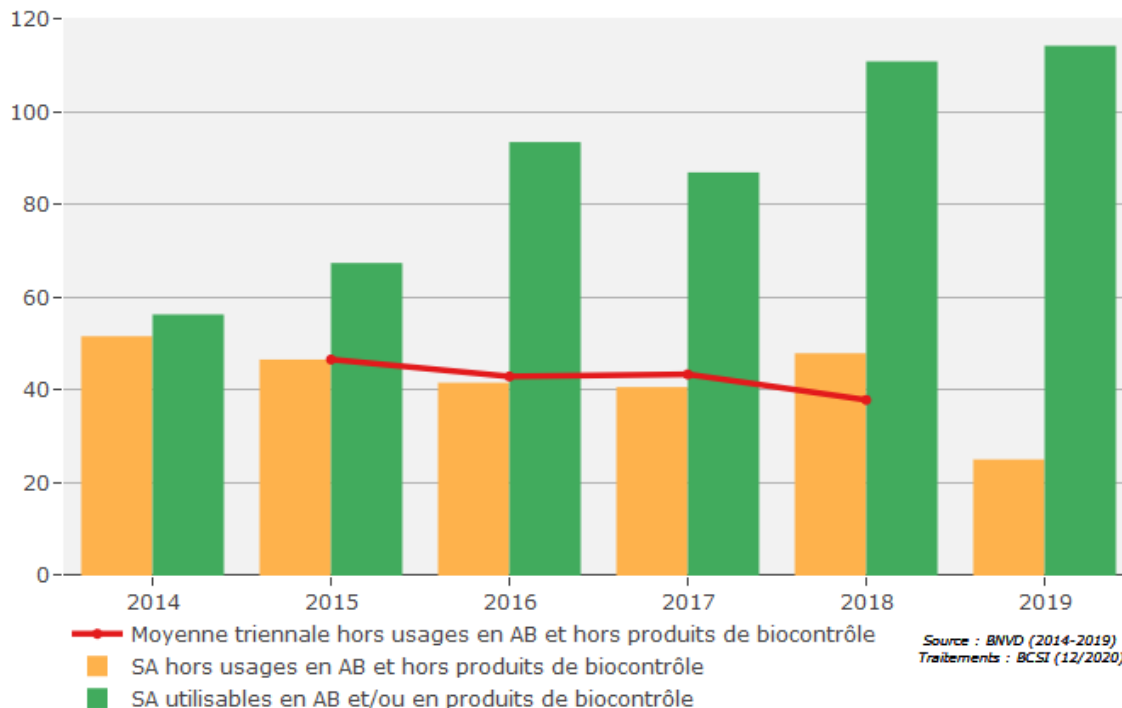
Déclarations des ventes localisées
au code postal acheteur depuis 2014



Quantité totale de substances actives vendues dans les Hautes Alpes :

QSA hors biocontrôle et UAB =
Indicateur national « OVQ »

Quantité de Substances Actives vendues par type d'usages HAUTES-ALPES (en tonnes)



OVQ Réduire l'usage des pesticides et produits phytosanitaires

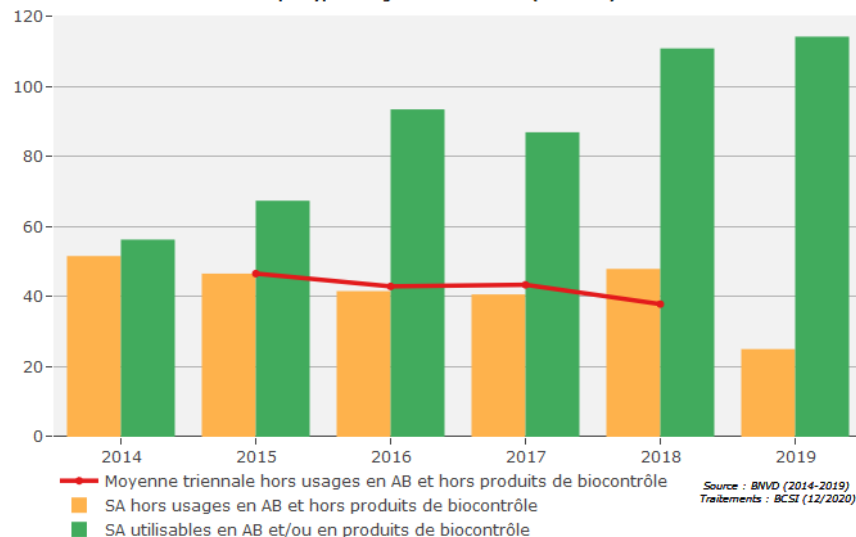
^{er}
Circulaires du 1^{er} ministre du 3 octobre 2019 et 18 novembre 2020 :

Plan de transformation ministériel : Réformes prioritaires et suivi des « objets de la vie quotidienne»
(OVQ) qui impactent directement la vie quotidienne des Français : 77 OVQ définis

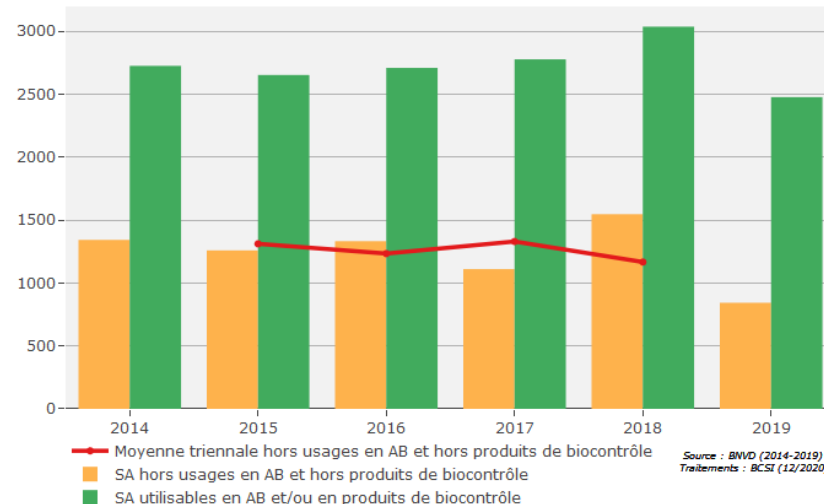
Libellé de l'OVQ	Responsable		Libellé des indicateurs	Cible (2017 – 2022)	Valeurs Hautes Alpes		
	Respon sable	Co- portage		2022	2017	2019	Remarques
Réduire l'usage des pesticides et produits phytosanitaires	MAAF	MTE	Quantité totale de substances actives hors biocontrôle et UAB	-11,5%	41	25 -39 %	Hausse en 2018 +17 %
			Surface agricole cultivée en agriculture biologique	15%	27,4%	32,7%	

Quantité totale de substances actives vendues dans les Hautes Alpes :

Quantité de Substances Actives vendues par type d'usages HAUTES-ALPES (en tonnes)



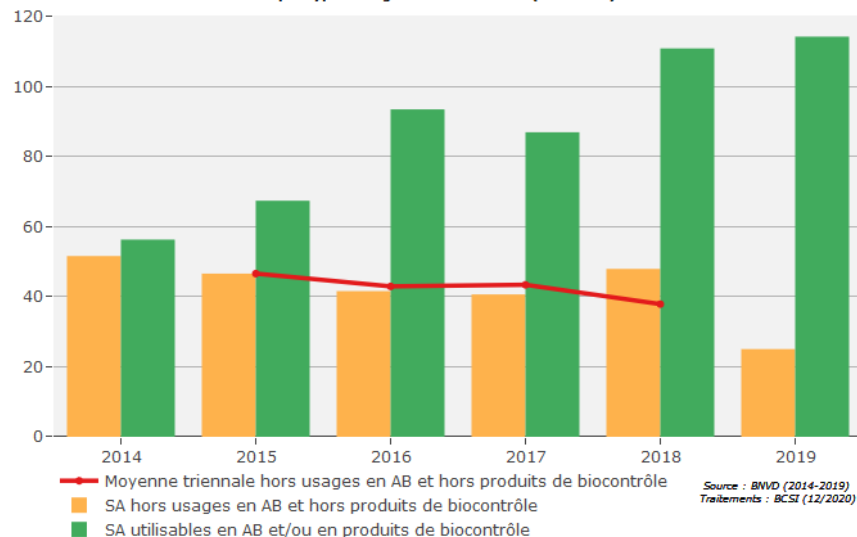
Quantité de Substances Actives vendues par type d'usages en PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR (en tonnes)



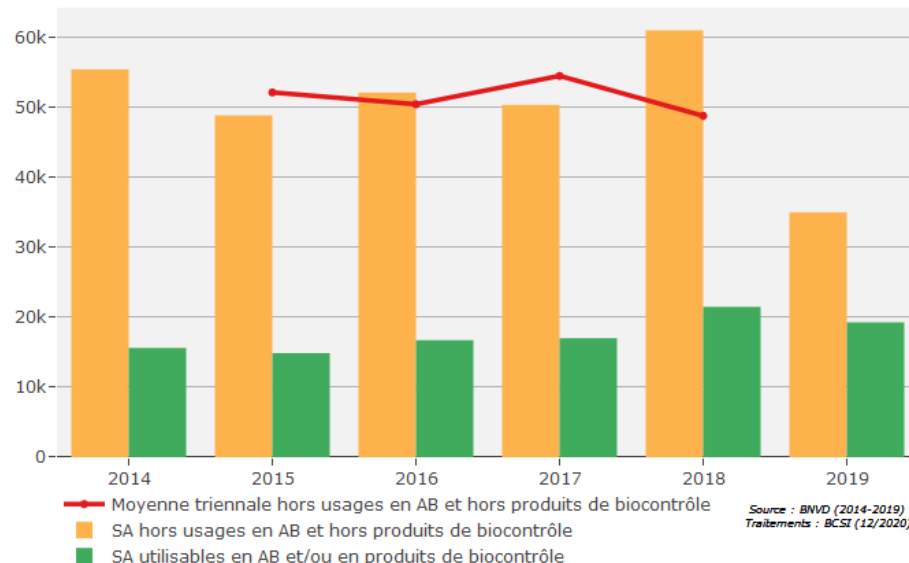
Comparaison des évolutions 05 / PACA

Quantité totale de substances actives vendues dans les Hautes Alpes :

Quantité de Substances Actives vendues par type d'usages HAUTES-ALPES (en tonnes)



Quantité de Substances Actives vendues par type d'usages en France (en tonnes)

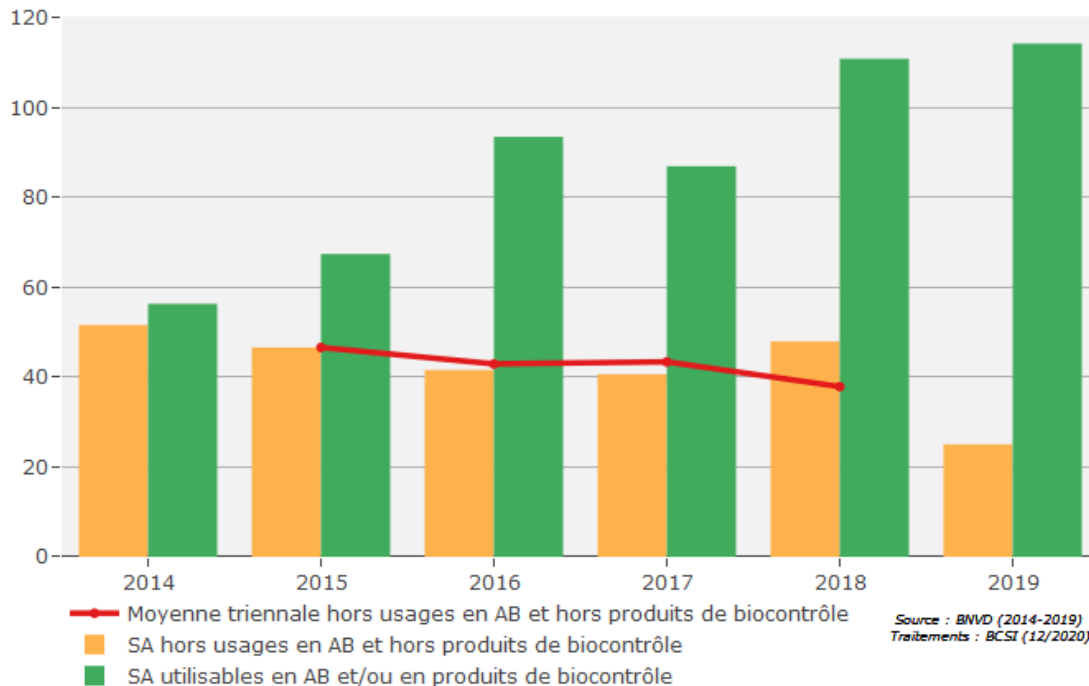


Comparaison des évolutions 05 / France

Quantité totale de substances actives vendues dans les Hautes Alpes :

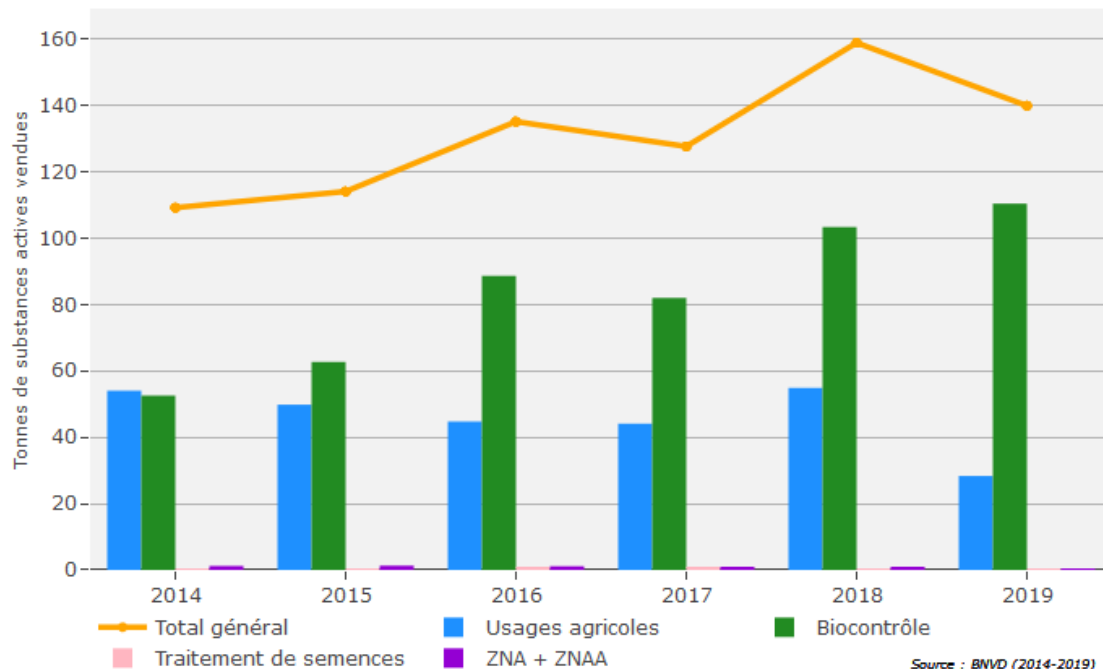
QSA Biocontrôle =
98% de soufre et de kaolin

Quantité de Substances Actives vendues par type d'usages HAUTES-ALPES (en tonnes)



Quantité totale de substances actives vendues dans les Hautes Alpes :

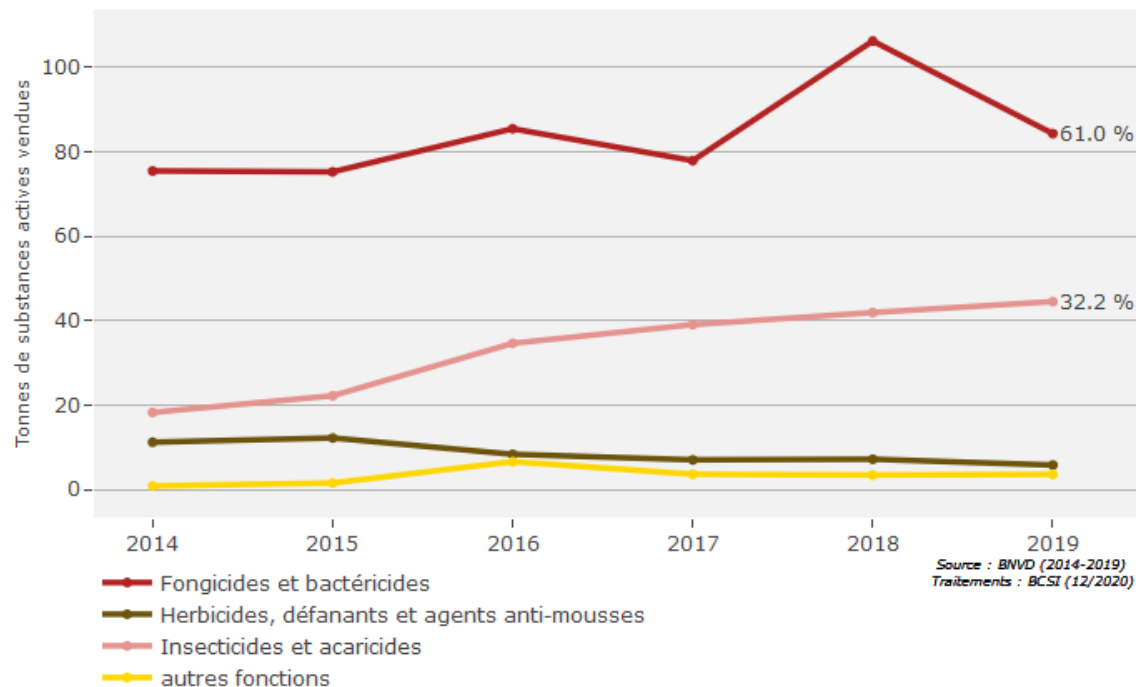
QSA totale et par segment (en tonnes) dans les HAUTES-ALPES



Source : BNVD (2014-2019)
Traitements : BCSi (12/2020)

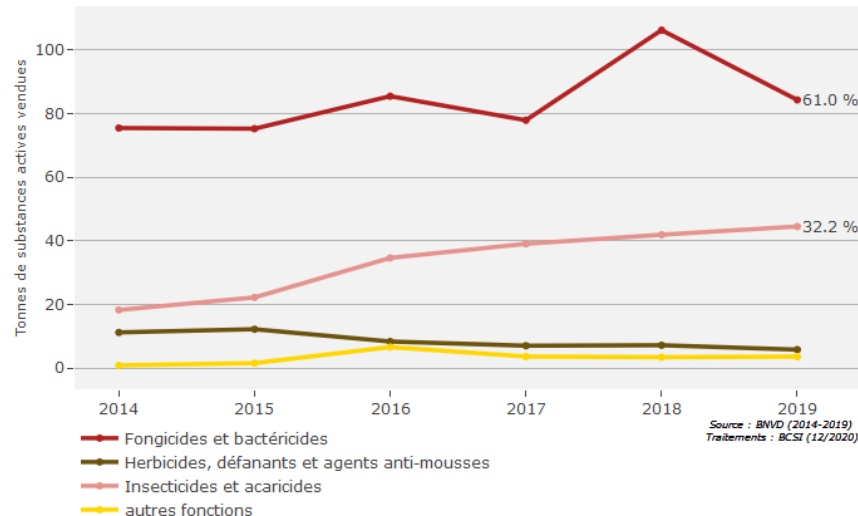
Quantité totale de substances actives vendues dans les Hautes Alpes :

QSA par fonction de substance (en tonnes) dans les HAUTES-ALPES

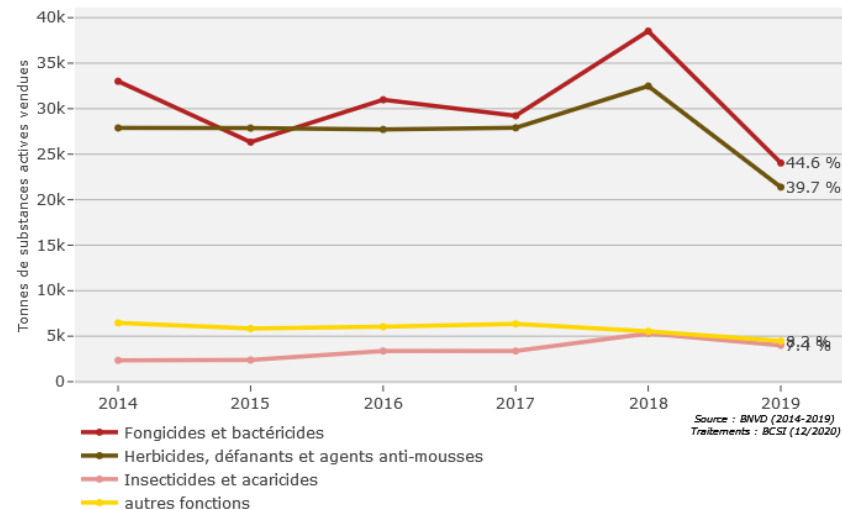


Quantité totale de substances actives vendues dans les Hautes Alpes :

QSA par fonction de substance (en tonnes) dans les HAUTES-ALPES



QSA par fonction de substance (en tonnes) en France



Comparaison usages 05 / France

Nodu = Nombre de doses unités (ha)

NODU = Nombre de Doses Unités

$$\sum NODU_{SA} = \sum \frac{QSA_{SA}}{DU_{SA}}$$

Le NODU est calculé uniquement pour les PPP hors biocontrôle

NODU d'une SA = rapport de la quantité vendue à sa dose unité c'est-à-dire la dose maximale applicable lors d'un traitement moyen, une année donnée.

Calcul de la DU à partir des doses homologuées.

Pour chaque culture et pour chaque usage : les doses homologuées sont converties en doses de substances active par hectare

La valeur maximale de la dose de la substance active à l'hectare est retenue, pour chaque usage

DU = moyenne (doses maximales), pondérées par les SAU des cultures correspondant aux usages, au niveau national.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture
et de l'alimentation

Arrêté du 18 DEC. 2019

portant modification de l'arrêté 27 avril 2017 définissant la méthodologie de calcul et la valeur des doses unités de référence des substances actives phytopharmaceutiques

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles R. 254-31 et R. 254-32 ;

Vu l'arrêté du 27 avril 2017 définissant la méthodologie de calcul et la valeur des doses unités de référence des substances actives phytopharmaceutiques,

Arrête :

Article 1

L'annexe 5 de l'arrêté du 27 avril 2017 est complétée par le tableau figurant en annexe.

Article 2

Le directeur général de l'alimentation est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère chargé de l'agriculture.

Fait le 18 DEC. 2019

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur général de l'alimentation,

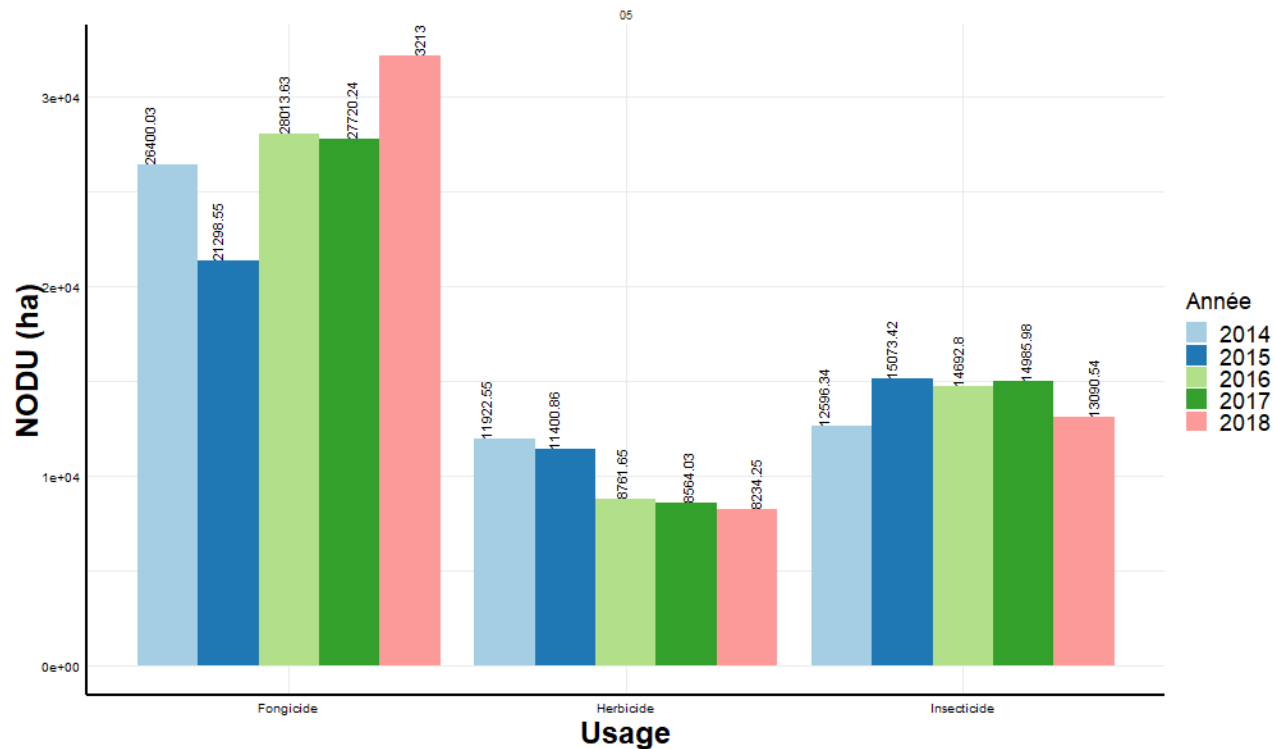
B. FERREIRA

Annexe

Substance	2016	Année 2017	2018
1,3-dichloropropene	371,4501802	356,4404214	354,9938266
1,4-diméthyl-naphtalène	0,803600000	0,803600000	0,803600000
1,5-diaminopentane	0,000024000	0,000024000	0,000024000
1-méthylcyclopropène (1-mcp)	0,000245536	0,000297776	0,000297776
2,4-d	0,576151331	0,573852536	0,572235205
2,4-db	1,800000000	1,800000000	1,800000000
2,4-mcpa	1,170211954	1,168274703	1,169714402
2,4-mcpb	0,661993558	0,689544850	0,690546619
abamectine	0,012750039	0,013178192	0,009767138
acequinocyl	0,295200000	0,295200000	0,295200000
acetamipride	0,067812907	0,067301621	0,067301621
acetate d'ammonium	0,006240000	0,006240000	0,006240000
acetochlore	2,000000000	2,000000000	2,000000000
acibenzolar-s-méthyl	0,029818646	0,016794986	0,016127725
acide alpha naphtylacétique (ana)	0,414307400	0,414307400	0,441086214
acide halauxifène		0,007731023	0,007741979
acifluorfen	1,888798269	1,788593732	1,982162826
acrinathrine	0,069803833	0,027391909	0,027389637
alcools gras	34,1000000	34,1000000	34,1000000
alpha naphtyl acetamide (nad)	0,007080000	0,007080000	0,080080000
alphaméthrine	0,022323756	0,024859173	0,024962199
ametoctadine	0,285329858	0,286929193	0,286596969
amidosulfuron	0,032599050	0,032747716	0,032840771
aminopyralid	0,041972198	0,042293529	0,054317842
aminotriazole	2,745776301	3,438127955	3,438162618
amisulbrom	0,075880632	0,079941654	0,080035272
amitrole	2,745776301	3,438127955	3,438162618
asulame	3,711275331	3,691421507	3,688722889
azadirachtine	0,020000000	0,020000000	0,029400000
azimsulfuron	0,025000000	0,025000000	0,025000000
azoxystrobine	0,247350873	0,247585853	0,247309883
beffluthamide	0,170000000	0,250000000	0,250000000
benalaxyl	0,177182997	0,199008817	0,198988199
benalaxyl-m	0,100000000	0,100000000	0,100000000
benfluraline	1,154447141	1,080000000	1,080000000
benoxacor	0,094266562	0,094236108	0,094238055
bensulfuron méthyl	0,060000000	0,060000000	0,060000000

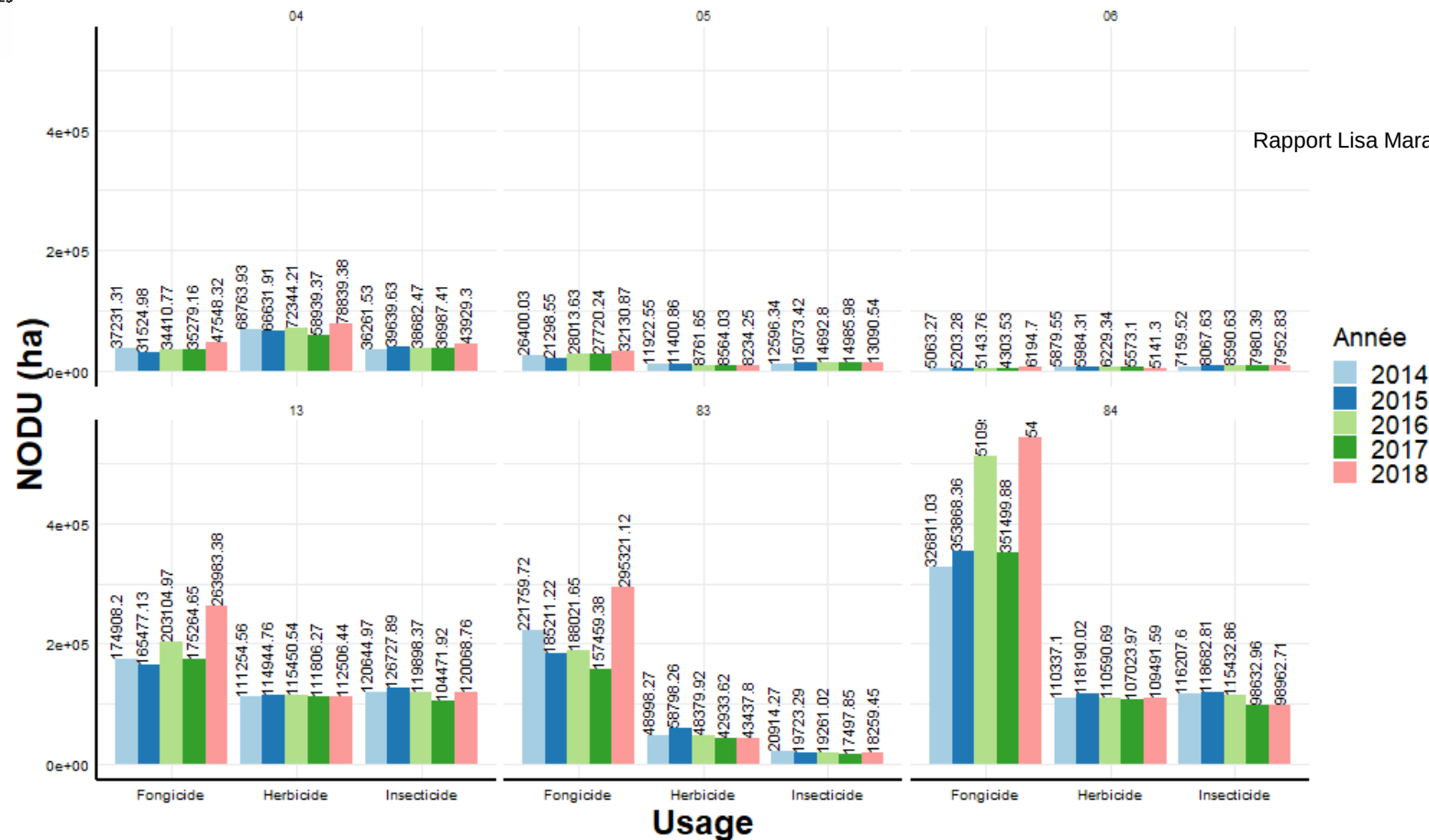
Evolution du NODU hors biocontrôle en fonction du temps par usage pour les Hautes-Alpes.

Rapport Lisa Marasca

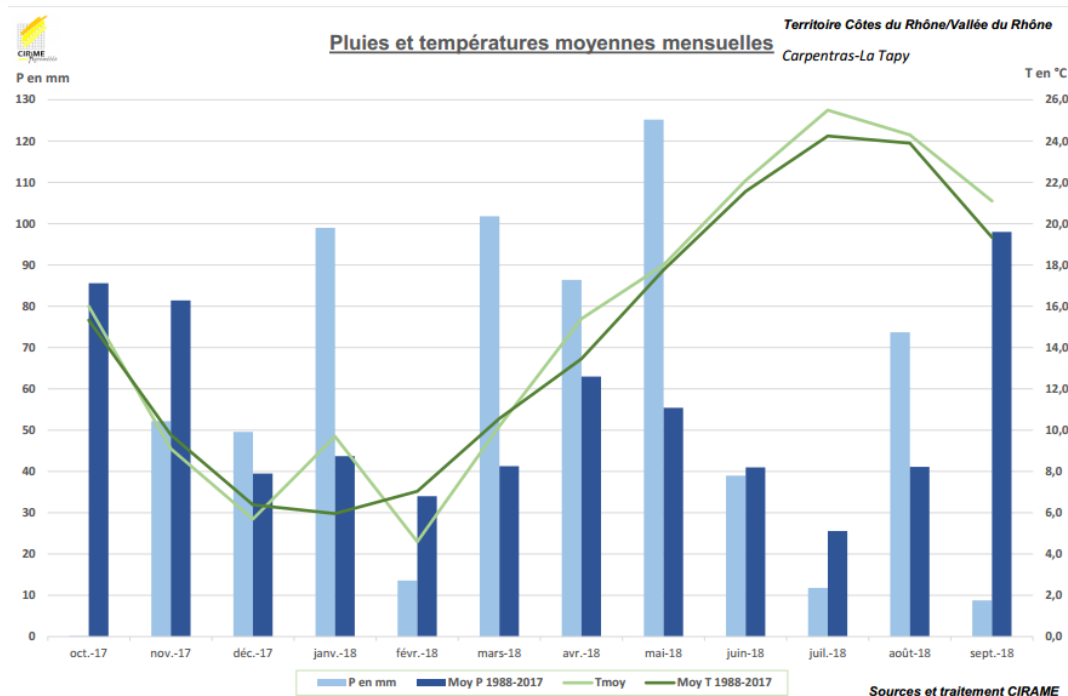


Evolution du NODU en fonction du temps selon l'usage et par département

Rapport Lisa Marasca



Contexte 2018 une année climatique exceptionnelle

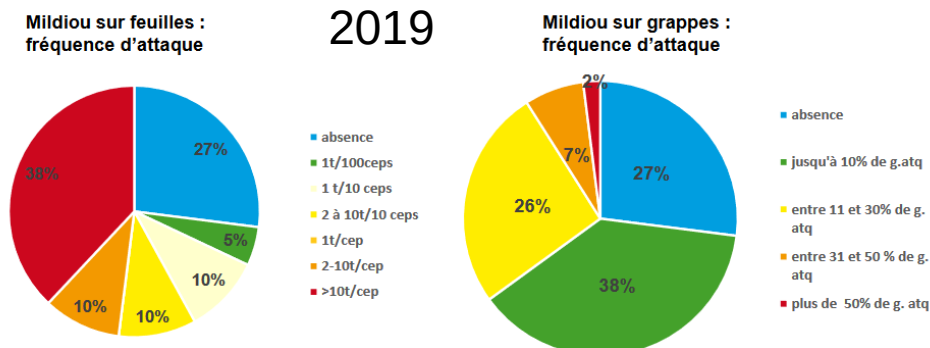
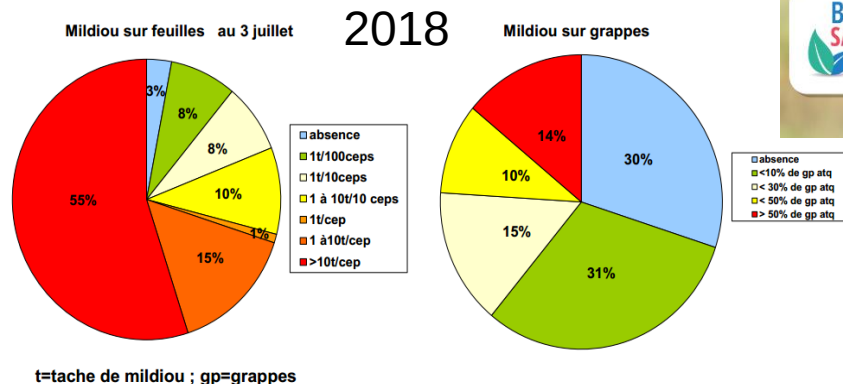


- comparée à la normale :

	Basse Durance	Alpes sud	Alpes nord
Températures	+ 1,5°C	+ 0,7°C	+ 0,5°C
Précipitations	+ 30%	+ 39%	+ 9%

L'année agricole novembre 2017 - octobre 2018

Contexte 2018 une année climatique exceptionnelle



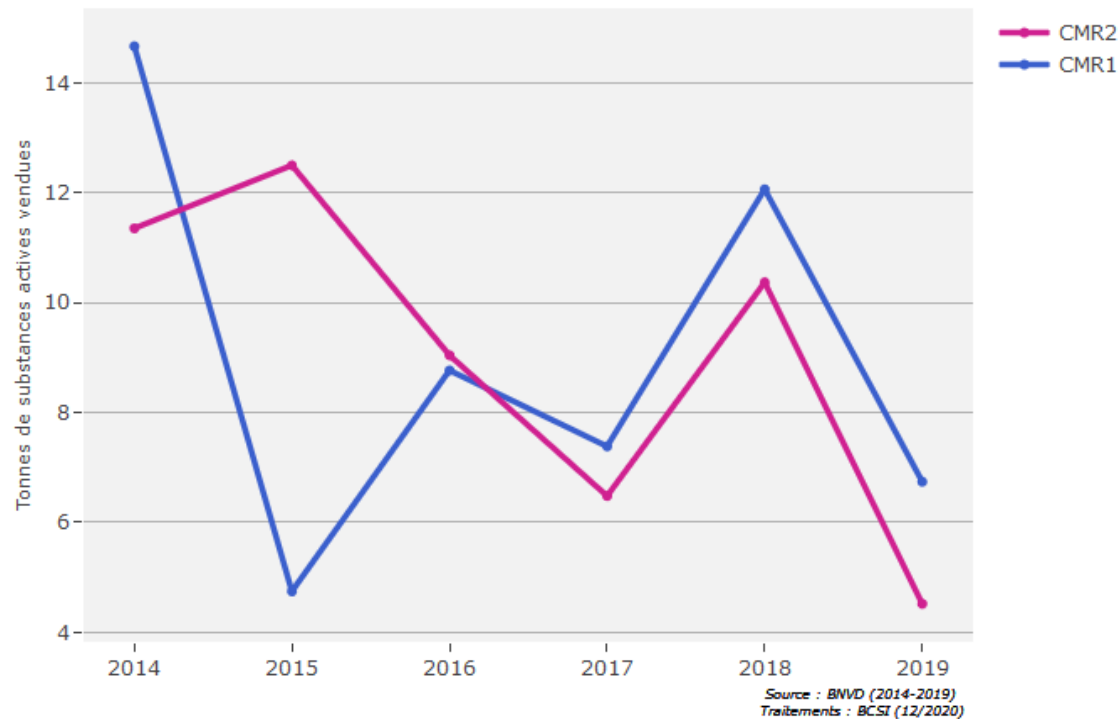
Bilan 2019 par bioagresseur – POMMIER POIRIER

TAVELURE *Venturia inaequalis*

Observations

La pression de l'année est inférieure à celle de l'année 2018, particulièrement élevée. Sur la période de projections primaires, on enregistre 25 à 30% de contaminations en moins comparé à 2018. A la mi-juin (fin de contaminations primaires), en verger sensible non protégé (Braeburn la Pugère à Mallemort), 63% de pousses et 10% de fruits sont tavelés (contre 96% de fruits tavelés en 2018). Dans le réseau d'observation, la majorité des parcelles présentent moins de 1% de fruits touchés à la récolte.

QSA par classification de substance (en tonnes) dans les HAUTES-ALPES



En 2018 : fort recours aux catégories CMR

Les principales substances actives impliquées dans les ventes de PACA pour l'usage fongicide

Rapport Lisa Marasca

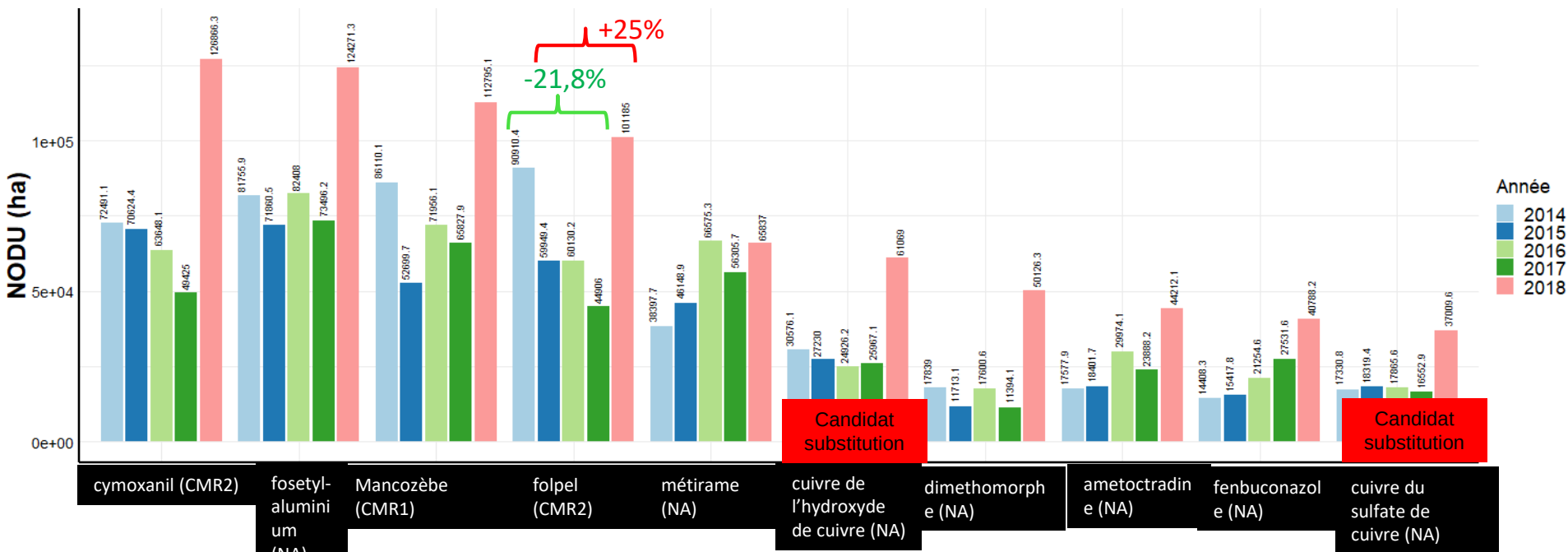


Figure 3. Evolution des NODU des substances actives les plus utilisées pour l'usage fongicide.

substances candidates à la substitution (CfS en anglais)

Les critères applicables aux SA candidates à la substitution sont définis à l'annexe II du règlement CE n°1107/2009.

Les SA candidates à la substitution sont listées à l'annexe E du règlement 540/2011

La liste actualisée est consultable sur le site Europa pesticides :
<https://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database/public>

Les principales substances actives impliquées dans les ventes de PACA pour l'usage insecticide

Rapport Lisa Marasca

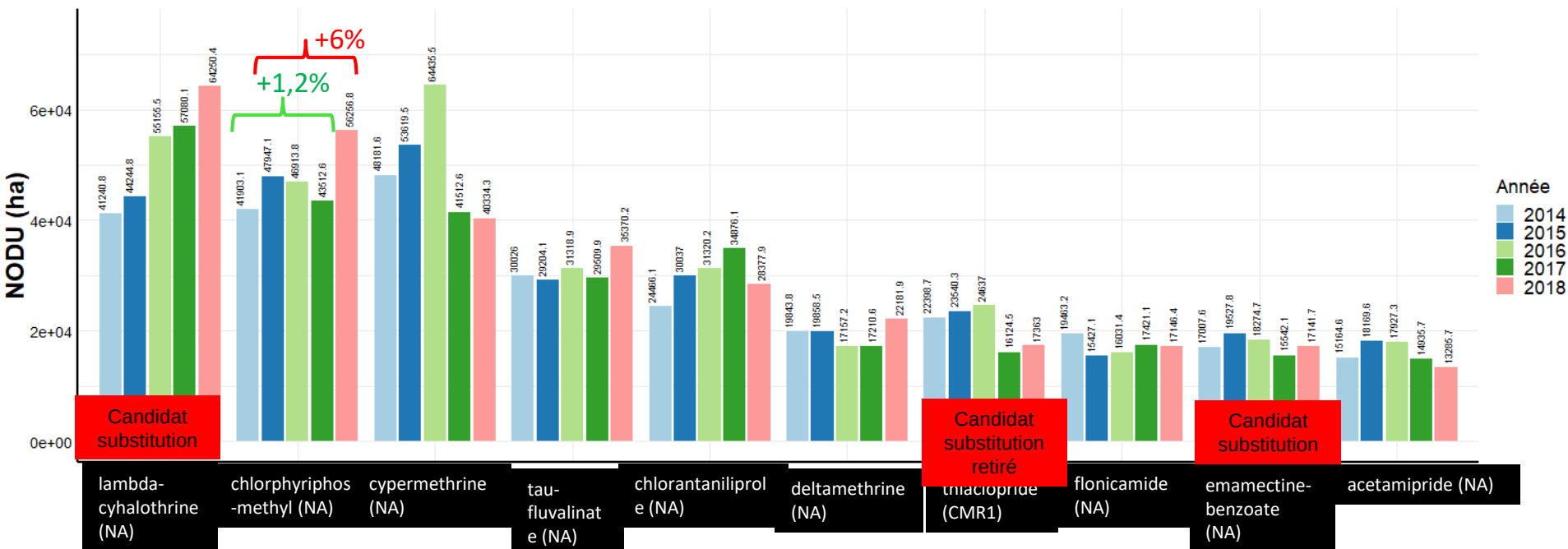


Figure 4. Evolution des NODU des substances actives les plus utilisées pour l'usage insecticide.

Les principales substances actives impliquées dans les ventes de PACA pour l'usage herbicide

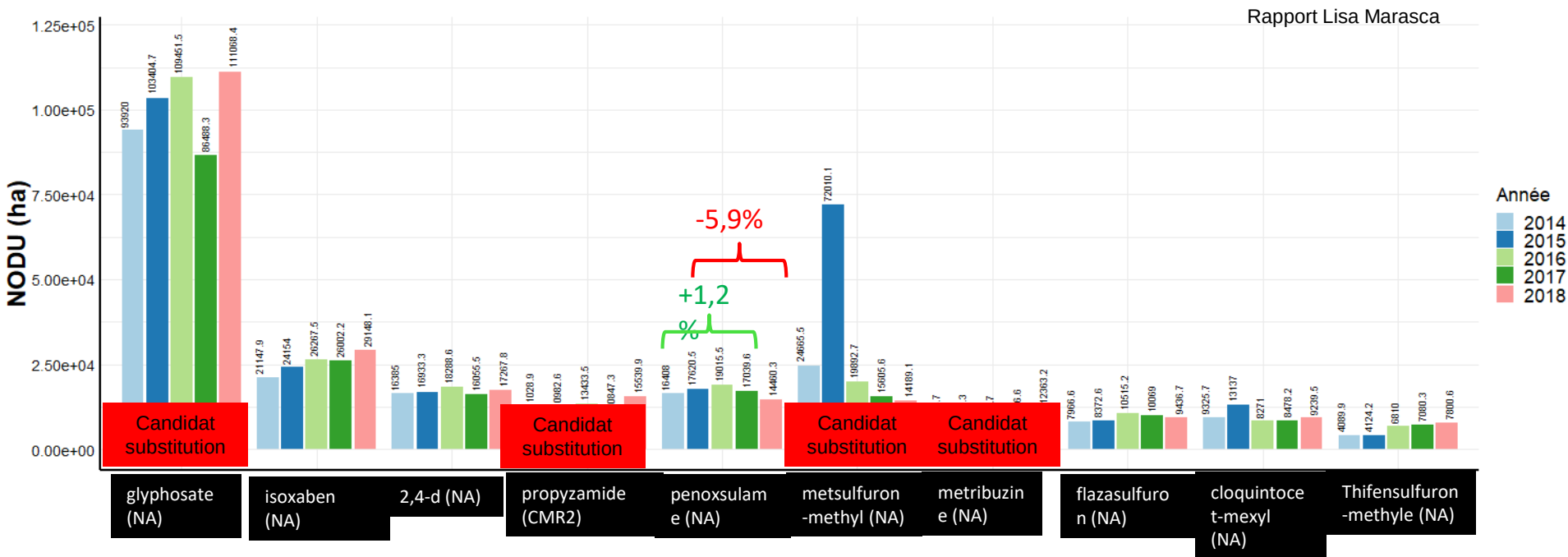
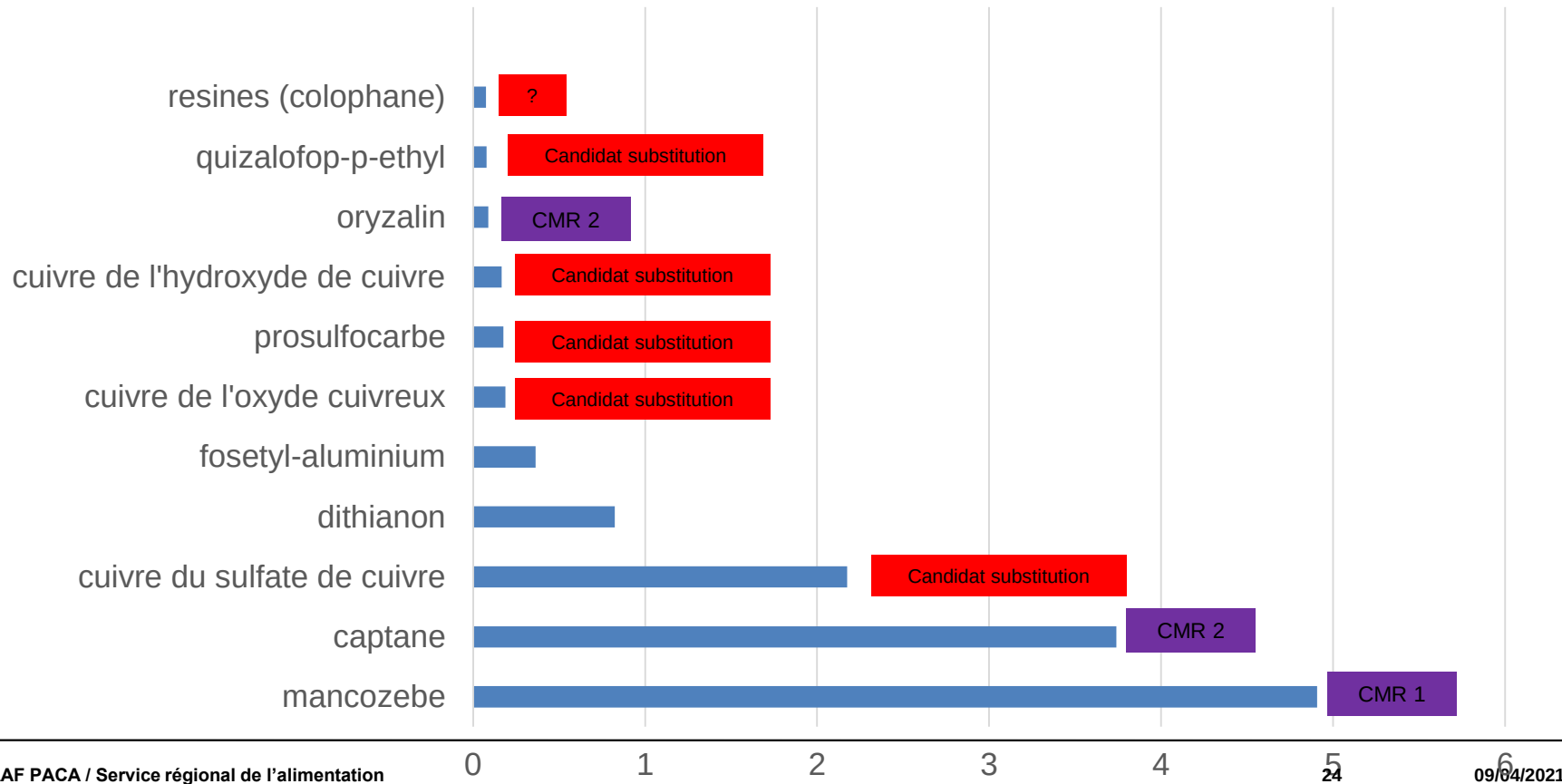


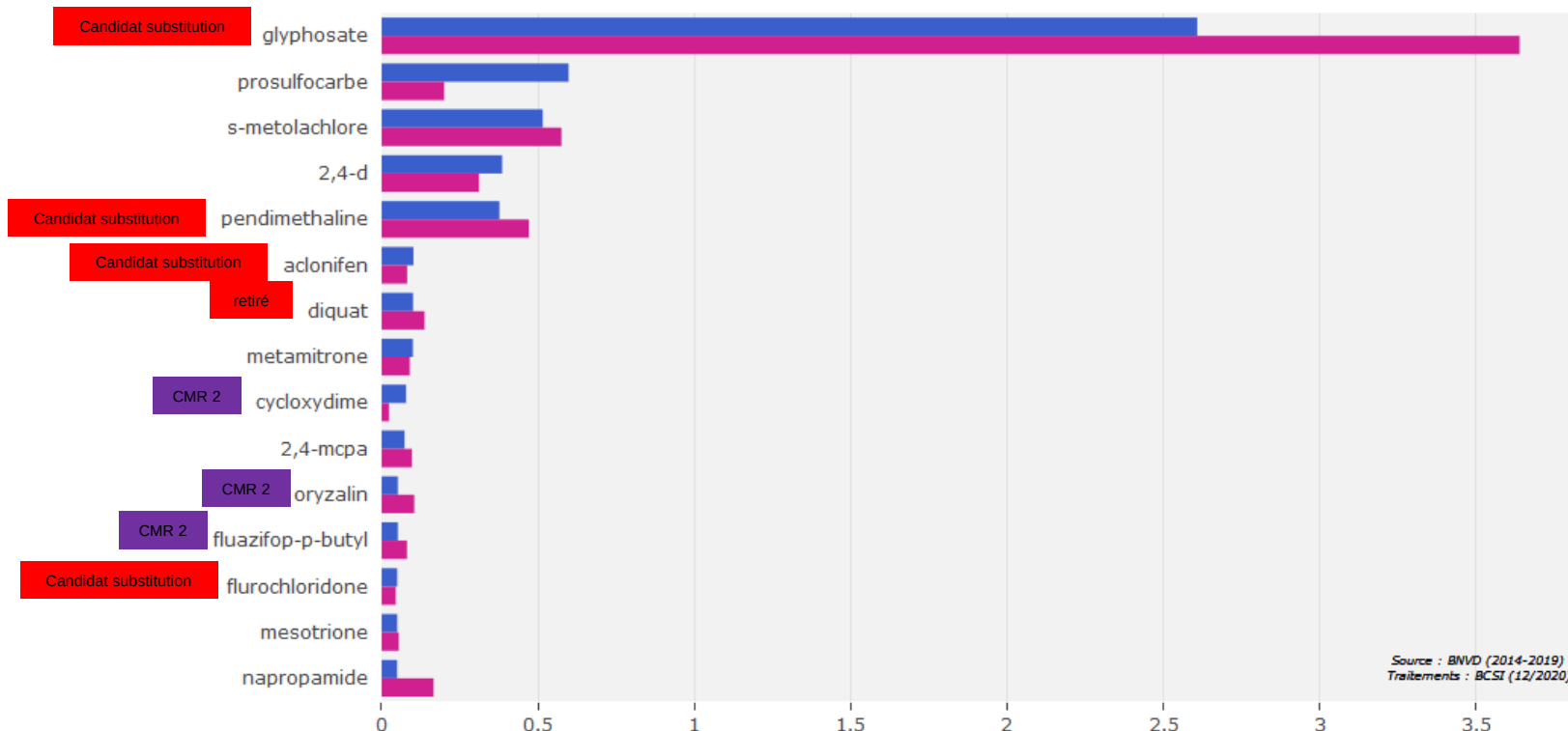
Figure 5. Evolution des NODU des substances actives les plus utilisées pour l'usage herbicide.

Evolution des QSA hors biocontrôle (tonnes) qui ont le plus augmenté dans le 05 en 2018



« Sortie du glyphosate » dans les Hautes Alpes

15 principales substances herbicides vendues (en tonnes) dans les HAUTES-ALPES



Source : BNVD (2014-2019)
Traitements : BCSI (12/2020)

Animation Ecophyto PACA

direction régionale de l'alimentation de l'agriculture et de
la forêt



Frédérique MAQUAIRE

Cheffe de projet régional Ecophyto

frederique.maquaire@agriculture.gouv.fr

Marc Audibert

Chargé de mission Ecophyto

marc.audibert1@agriculture.gouv.fr

Alice DUBOIS

Chargée de mission Ecophyto

alice.dubois@agriculture.gouv.fr

Christophe ROUBAL

Correspondant SBT

christophe.roubal@agriculture.gouv.fr

<http://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/Ecophyto>

chambre régionale d'agriculture



Marie-Thérèse ARNAUD

Animation Ecophyto

en Chambre Régionale d'Agriculture

mt.arnaud@paca.chambagri.fr

Florence FRAISSE

Animation inter filière SBT

f.fraisse@paca.chambagri.fr

Johanna GOUDENOVE

Animation inter filière SBT

a.alcover@paca.chambagri.fr

<http://www.paca.chambres-agriculture.fr>

direction régionale de l'environnement, de l'aménagement
et du logement



Anaïs MAREL

Chargée de mission

anaïs.marel@developpement-durable.gouv.fr

<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/>

agence régionale pour l'environnement



Stéphanie GARRIDO

Animation réseau EVDD

s.garrido@arpe-paca.org

<http://http://www.arpe-paca.org>



Fabrice DASSONVILLE

Responsable eaux, air extérieur,
Ecophyto

fabrice.dassonville@ars.sante.fr



*Merci
pour votre
attention*

Catégories de substances CMR et définition de ces catégories au sens de la réglementation européenne CLP

Effets / Classe de danger	Catégories	Définitions des catégories
Cancérogènes	Catégorie 1A	Substances dont le potentiel cancérigène pour l'être humain est avéré.
	Catégorie 1B	Substances dont le potentiel cancérigène pour l'être humain est supposé.
	Catégorie 2	Substances suspectées d'être cancérigènes pour l'homme.
Mutagènes	Catégorie 1A	Substances dont la capacité d'induire des mutations héréditaires dans les cellules germinales des êtres humains est avérée.
	Catégorie 1B	Substances dont la capacité d'induire des mutations héréditaires dans les cellules germinales des êtres humains est supposée.
	Catégorie 2	Substances préoccupantes du fait qu'elles pourraient induire des mutations héréditaires dans les cellules germinales des êtres humains.
Toxique pour la reproduction	Catégorie 1A	Substances dont la toxicité pour la reproduction humaine est avérée.
	Catégorie 1B	Substances présumées toxiques pour la reproduction humaine.
	Catégorie 2	Substances suspectées d'être toxiques pour la reproduction humaine.